



LA CGT VOUS INFORME **Réunion CSE C du** **15 et 16 avril 2021**

ITM LOGISTIQUE
ALIMENTAIRE INTERNATIONAL

Tréville, 19 avril 2021

PTL 5 : fin de la procédure

Consultation du CSE central sur le PTL 5...

En préambule de cette réunion les élus ont redemandé la prime PEPA. Réponse négative de la Direction.



Le cabinet Sécafi a enfin reçu de quoi étayer son rapport...

Si le métier alimentaire (le groupe) entend toujours voir le cout colis atteindre les 0.85 € (qui était l'objectif du PTL en 2012), Sécafi a calculé ce qu'il faudrait pour atteindre en 2025 un cout colis de 0.93 €, sachant que le budget pour cette année est de 1.10 €.

Le résultat fait peur. Il faudrait réduire les couts de 25 %, ce qui équivaut à supprimer 2 000 emplois. Soit une hausse de productivité invraisemblable qui imposerait pour chaque préparateur de soulever 830 kilos de plus par jour. Le tout sans heures supplémentaires ni primes puisqu'elles feraient monter le cout colis. A noter que c'étaient les objectifs du PTL en 2012. On est loin du compte et fort heureusement car nos préparateurs seraient dans un triste état.

Le PTL 5 va-t-il améliorer les conditions de travail ?

Peut-être, pour les bases secs qui verront leur nombre de références diminuer mais à condition de ne pas compenser par des objectifs de productivité supplémentaires.

La base centrale de Grand Fougeray offre de très bonnes conditions de travail, c'est un fait. Mais les nouvelles bases centrales du plan ne lui ressembleront pas du tout. Bressols et Chaulnes seront sur deux sites distincts dont l'ancienne base plus ou moins rénovée. Néanmoins, la Direction prévoit les mêmes productivités, les mêmes couts colis partout...

La seule base neuve équivalente à Grand Fougeray sera offerte à un prestataire à Bollène en lieu et place de Loriol où tous les salariés sont licenciés.

Avis du CSE Central :

Retrouvez ce tract sur le blog de la Cgt Intermarché : <http://cgt-intermarche.over-blog.com/> et sur <https://www.facebook.com/CGT-ITM-LAI-538622733171774/>

La CGT étant contre le PTL qui met des centaines de salariés en difficulté et qui, de plus, n'apporte aucun gain économique à l'entreprise, la CGT a voté **défavorable** comme pour toutes les déclinaisons du PTL. Il n'est pas possible pour notre syndicat de valider un quelconque plan de licenciements. Tous les autres élus ont suivi ce vote sauf un (CFTC Bressols).

La CGT a noté l'amélioration des mesures négociées dans le cadre du PTL 5 par rapport aux précédents PSE. Néanmoins, ces mesures ne sont pas suffisantes pour compenser le préjudice subi par les salariés qui perdent leur emploi, surtout ceux de Lorient.

La CGT a donc voté **défavorable sur les mesures** qui auraient pu être beaucoup plus favorables pour les salariés. Mais une courte majorité des autres élus a voté favorable.

La CGT a voté **défavorable** comme la grande majorité des élus du CSE C sur les **conditions de travail**, les élus ont notamment contesté le contenu du document d'évaluation des risques qui ne correspond pas à la réalité du terrain et se sont interrogés sur les méthodes d'établissement de ce document.

Les élus CGT ont considéré la possibilité de **départs anticipés et/ou volontaires** comme une mesure favorable aux salariés impactés par une suppression de leur poste. Cette mesure permettant d'éviter plusieurs licenciements secs et permettant à des salariés ayant un projet identifié de le mener à bien. Cette mesure évitera aussi un afflux plus important de demandeurs d'emplois à la même date. C'est en grande partie ce qui a entraîné la signature de l'accord par la CGT.

La nouvelle mesure négociée par les OS dans ce 5^{ème} PTL permettant des départs en retraite avec des indemnités de licenciement, supérieures à celles prévues pour ce cas-là, va également permettre à nos plus anciens de partir plus sereinement.

Toutes ces mesures n'enlèvent cependant rien à l'injustice des licenciements de ce plan.

Une majorité des élus a voté favorable à ces mesures et beaucoup se sont abstenus.

Abstention également des élus CGT sur les **démarches de reprise de la base de Lorient** à l'issue de la procédure. La crainte des élus (de Lorient) est de voir la base reprise avant 2024 avec des conséquences inconnues pour les salariés restants et toujours la même inquiétude du fait du rachat des murs par Etche, Intermarché n'étant de fait plus propriétaire.

Aux CSE d'établissements de rendre leurs avis désormais, puis la Direccte d'Evry donnera sa position.



Retrouvez ce tract sur le blog de la Cgt Intermarché : <http://cgt-intermarche.over-blog.com/> et sur <https://www.facebook.com/CGT-ITM-LAI-538622733171774/>